

Données territoriales agricoles du SCoT du territoire Xaintrie Val' Dordogne



DES ÉLÉMENTS DE DÉCISION À UNE ÉCHELLE TERRITORIALE APPROPRIÉE

L'objectif de ce dossier de « données territoriales » est de fournir aux acteurs locaux en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Xaintrie Val'Dordogne, divers éléments de connaissance relatifs aux dynamiques agricoles en oeuvre sur ce territoire. Il regroupe les données statistiques disponibles à ce jour (recensements agricole et de la population) ainsi que des données administratives relatives à l'activité agricole de ce territoire.

Il a été élaboré par le service régional de l'information statistique économique et territoriale de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine, à la demande et en collaboration avec la direction départementale des territoires de Corrèze.

SOMMAIRE

- Fiche 0 - Synthèse, carte de situation
- Fiche 1 - Un vaste espace agricole et naturel
- Fiche 2 - Repli des exploitations individuelles au profit des Gaec
- Fiche 3 - Un élevage extensif orienté vers la production de brouillards et de veaux
- Fiche 4 - Bovins lait : un élevage à maintenir
- Fiche 5 - Quelques élevages de porcs ou volailles
- Fiche 6 - Une agriculture bio orientée vers l'élevage bovin
- Fiche 7 - Circuits courts, diversification, signes officiels de qualité : des stratégies à ne pas négliger
- Fiche 8 - Des interrogations sur la transmission de certaines exploitations
- Fiche 9 - 13 % du massif forestier départemental
- Fiche 10 - Un emploi agricole essentiellement familial
- Méthodologie



S'étendant sur près de 23 300 hectares, l'espace agricole investit 40 % de l'espace au sein du périmètre du SCoT Xaintrie Val'Dordogne. En 2016, les 405 déclarants à la PAC constituent la majeure partie des exploitations agricoles en activité sur le territoire.

Selon les données du dernier recensement agricole, la production brute standard (PBS)^(*) est estimée à 10 % de la PBS départementale.

L'élevage de ruminants, production prépondérante, représente 80 % de la PBS totale du territoire. Ce sont en majeure partie des élevages de bovins viande, et pour une moindre part, des élevages de bovins lait. Viennent ensuite les élevages de granivores (porcs et volailles) pour 13 % de la PBS totale, les grandes cultures (cultures de plein champ) pour 3 %, l'horticulture 2 % et les cultures fruitières 1 %.

Près de 95 % de la sole agricole sont recouverts de prairies et fourrages, le reste de la surface agricole utilisée (SAU) étant dédiée essentiellement aux céréales à paille. Sur les cinq dernières années, les surfaces déclarées à la PAC ont progressé très légèrement. Cependant, entre 2006 et 2015, selon des données des fichiers fiscaux, 121 hectares ont été artificialisés.

Concernant près des trois quarts des exploitations agricoles en 2015, le statut d'exploitation individuelle reste

prédominant, mais les sociétés, et plus particulièrement les Gaec, progressent au cours des dernières années. Cette évolution s'accompagne d'une réduction du nombre d'exploitations et par conséquent, d'une augmentation de la SAU moyenne.

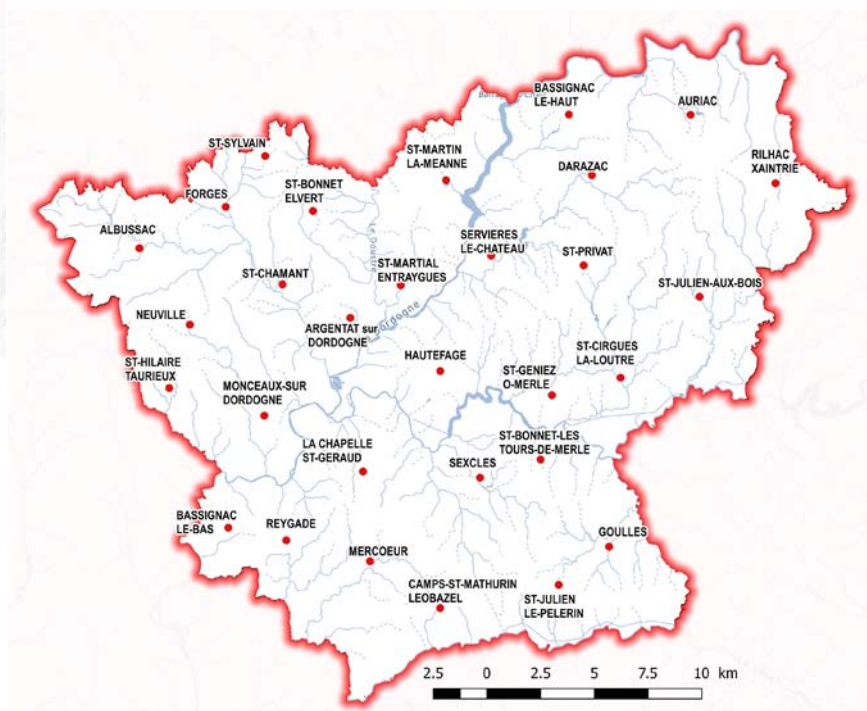
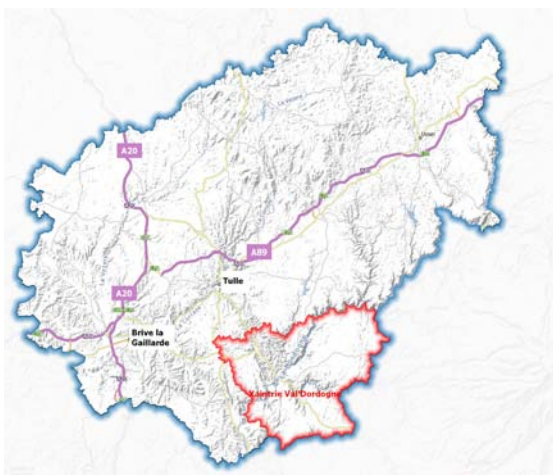
Près de neuf exploitations sur dix élèvent des bovins viande. Près des deux tiers des élevages produisent des brouards, essentiellement destinés à l'exportation. 30 % des élevages produisent du veau de lait sous la mère.

En 2016, 56 éleveurs élèvent des vaches laitières et près des 60 % des volumes produits sont collectés par la laiterie Duroux, implantée sur le territoire.

Près de 20 % de la SAU devrait changer de mains à moyen terme. Pour l'instant, la reprise des terres ne semble pas poser problème, mais on assiste à une restructuration des exploitations. Un certain nombre d'entre elles, dirigées par des chefs à l'approche de l'âge de la retraite, réduisent leur surface et cèdent des terres à d'autres, qui s'agrandissent. Toutefois, ces agriculteurs continuent à exploiter sur une SAU relativement réduite. On peut s'interroger à terme sur le devenir de ces petites exploitations.

(*) Cf. fiche méthodologie

►►► POUR SE SITUER



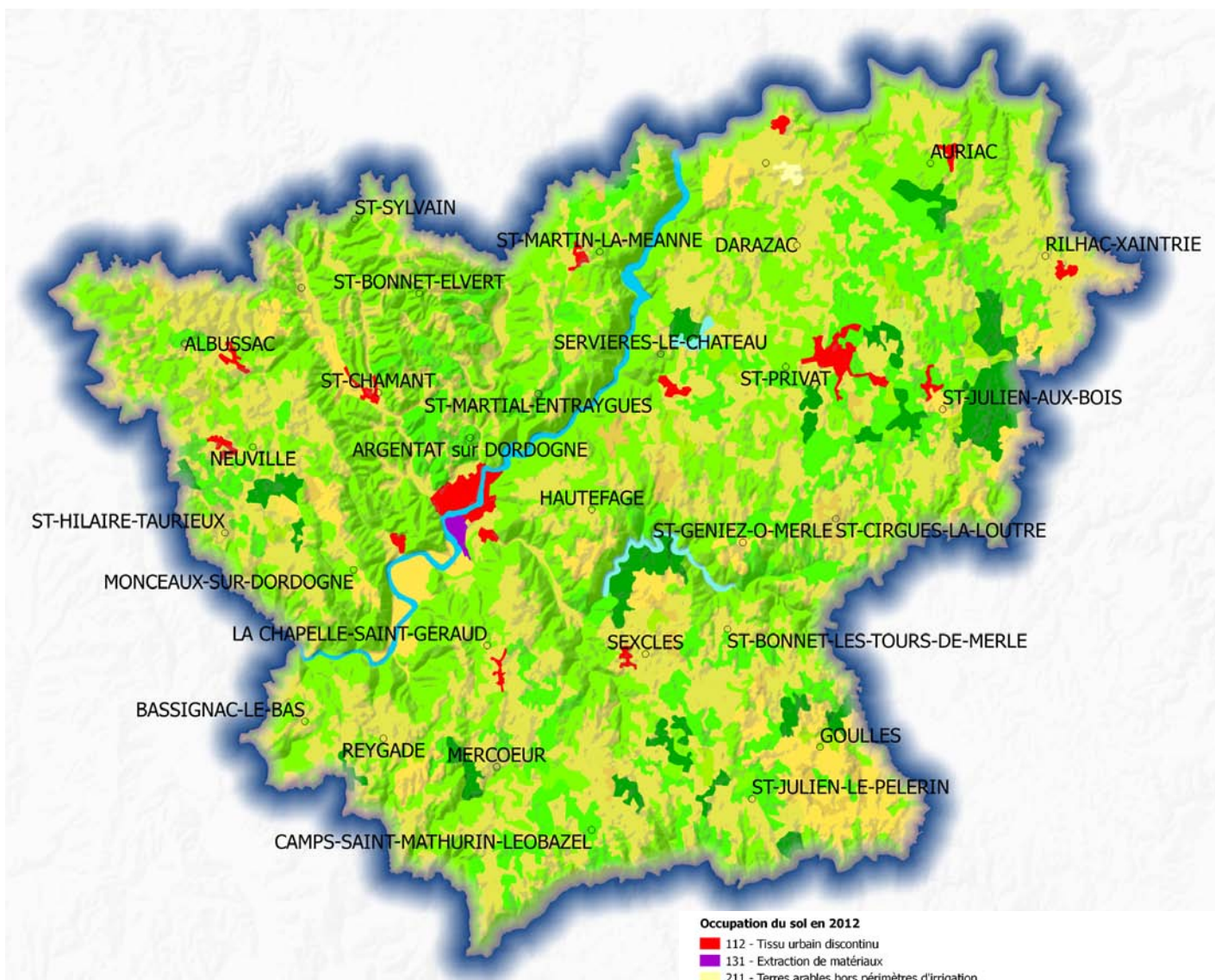
Un vaste espace agricole et naturel

Agriculture et forêt recouvrent 97 % de l'espace

L'aire du SCoT Xaintrie Val'Dordogne s'étend sur 65 400 hectares. En 2012, selon la base de données « SOeS CORINE Land Cover », la forêt y occupe 57 % de l'espace et l'agriculture 40 %. Les espaces artificialisés, constitués essentiellement de tissu urbain « discontinu » représentent 1,3 %. Au sein de ces espaces, les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes, coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables. Enfin, les surfaces en eau recouvrent 1,7 % de l'espace.

Au niveau agricole, les prairies et autres surfaces toujours en herbe constituent plus de 80 % de la sole agricole, le reste étant essentiellement constitué de parcellaire complexe où se juxtaposent des petites parcelles de culture, des prairies et éventuellement quelques cultures fruitières.

Forêt et agriculture structurent l'espace



Sources : ©IGN - BD CARTO®,
Union européenne-SOeS, CORINE Land Cover, 2012





23 300 hectares déclarés à la PAC en 2016

Les déclarations de surface réalisées par les exploitations représentent la majeure partie des surfaces agricoles exploitées de ce territoire (cf. *Méthodologie*).

En 2016, 23 262 hectares ont été déclarés à la PAC sur l'aire du SCoT Xaintrie Val'Dordogne ⁽¹⁾. Cela représente 10 % des surfaces déclarées au niveau départemental.

Au niveau territorial, les surfaces déclarées à la PAC recouvrent 36 % de l'aire du SCoT. Toutefois, cette répartition diffère légèrement selon les communes. L'agriculture est moins dense au sein du triangle formé par les communes de Saint-Bonnet-Elvert / Saint-Martin-la-Méanne / Argentat-sur-Dordogne, que dans le reste du territoire.

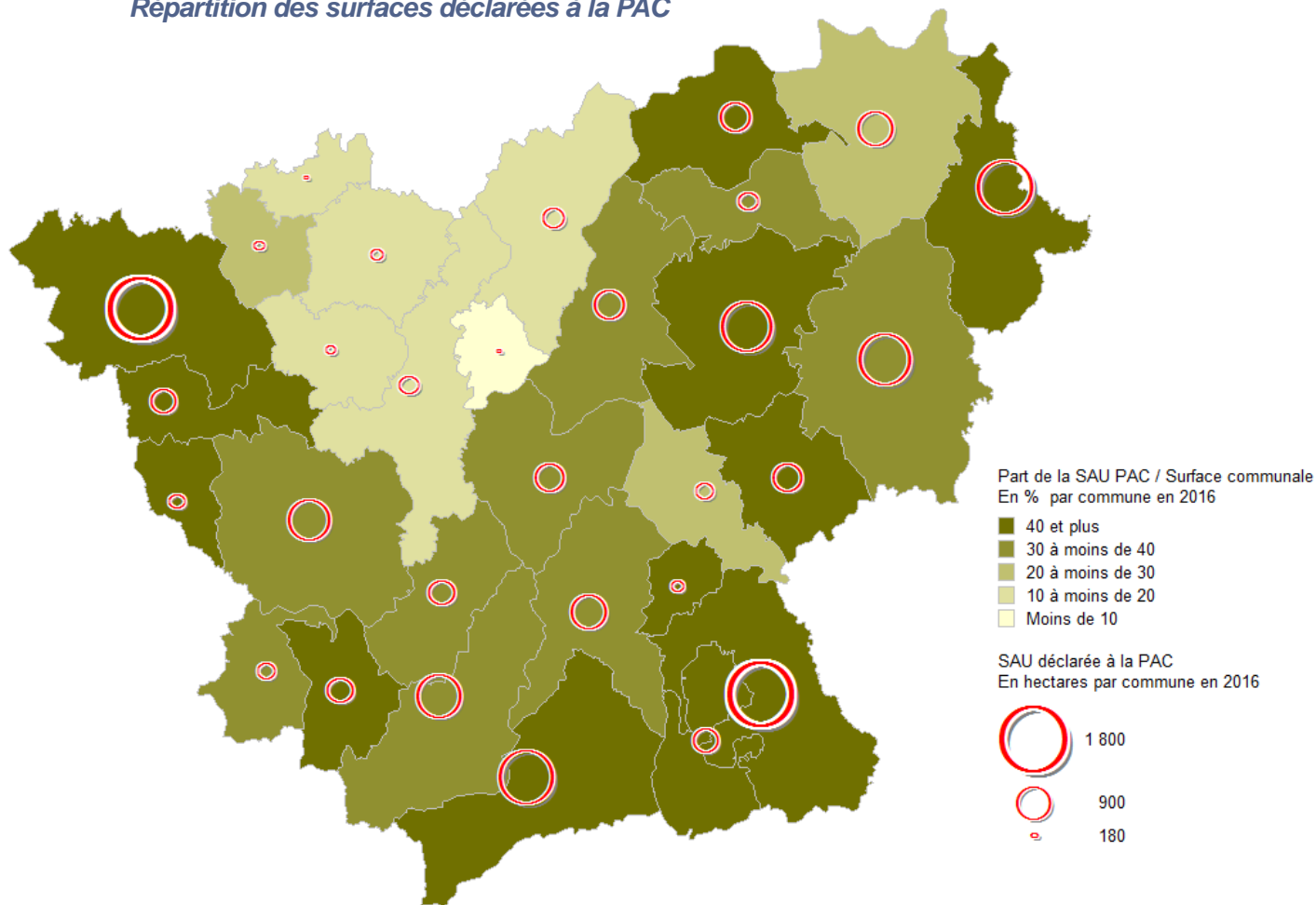
⁽¹⁾ Il s'agit des surfaces déclarées à la commune de la parcelle, que le siège d'exploitation soit sur l'aire du SCoT ou non.

Méthodologie

La surface déclarée à la PAC par les agriculteurs est légèrement inférieure à la superficie de « l'espace agricole » identifié par la base CORINE Land Cover à la page précédente. En effet, pour cette dernière, la plus petite unité cartographiée (seuil de description) est de 25 hectares pour les bases complètes et de 5 hectares pour les changements et l'occupation du sol est définie par photo-interprétation. Cette échelle vise à donner une vision synthétique et exhaustive de l'occupation de l'espace.

Les données de la PAC sont issues des déclarations de surface réalisées annuellement par les agriculteurs et sont par conséquent beaucoup plus précises, mais elles excluent les terres agricoles non déclarées à la PAC. Ces dernières sont minimes sur ce territoire.

Répartition des surfaces déclarées à la PAC





Prédominance des prairies

Les prairies et fourrages représentent 94 % de la SAU. Ce sont essentiellement des prairies naturelles ou des prairies temporaires ou artificielles. Les fourrages annuels composés pour les deux tiers de maïs ensilage et pour un tiers de divers mélanges de céréales et protéagineux, représentent 3 % de la surface fourragère.

Le reste de la SAU est essentiellement recouvert de céréales à paille : triticale, blé tendre d'hiver, orge d'hiver, seigle d'hiver ou autres mélanges de céréales.

Maintien, voire légère progression des surfaces déclarées

Entre 2010 et 2016, les surfaces déclarées à la PAC progressent très légèrement (+206 hectares, soit 1 % des surfaces déclarées). Cette évolution s'apparente à celle constatée dans le reste du département.

Au niveau de l'assolement on constate, sur la même période, une régression des prairies naturelles au profit des autres catégories de cultures (prairies naturelles et artificielles, fourrages annuels et céréales). Il est toutefois difficile de parler d'intensification de la production fourragère, car la progression de ces cultures fourragères et de céréales représente des surfaces relativement limitées. De même, la progression des prairies temporaires est surtout effective à partir de 2015, année de modification des modalités de déclaration des surfaces à la PAC. Un effet « déclaratif » n'est donc pas à exclure.

Une gouvernance locale du foncier

88 % des déclarants de parcelles sur le territoire possèdent leur siège d'exploitation sur une commune incluse dans l'aire du SCoT. Ces derniers regroupent 96 % des terres déclarées.

À l'inverse, 12 % des exploitations déclarant des terres sur le territoire n'y ont pas leur siège. Elles regroupent 4 % des terres déclarées, soit 937 hectares. Le siège de la majeure partie d'entre elles est implanté dans une commune voisine du territoire. Deux tiers d'entre elles sont implantées en Corrèze (2 % des surfaces déclarées) et un tiers dans le département limitrophe du Cantal.

Peu d'espaces naturels agricoles ou forestiers artificialisés entre 2006 et 2015

La consommation foncière sur les dix dernières années est relativement faible. Selon les données MAJIC ^(*), 121 hectares agricoles, naturels ou forestiers, ont été artificialisés entre 2006 et 2015. Dans la moitié des communes, c'est moins de 3,7 hectares qui ont été artificialisés sur cette période, contre 4,8 dans le reste du département.

En outre, depuis 2006, comme dans le reste du département, la consommation foncière a tendance à régresser.

^(*) Les données utilisées sont issues du fichier de mise à jour des informations fiscales de la DGFIP. Ces données ont été retraitées à l'échelle nationale par le Cerema et traduisent les changements de destination fiscale des sols.

Répartition des surfaces déclarées selon la nature de culture

Unités : hectare, %

| Catégorie de culture | Surface | % départemental |
|--|---------------|-----------------|
| Céréales (y compris semences) | 1 192 | 9 |
| Protéagineux (y compris semences) | 43 | 10 |
| Autres cultures ⁽¹⁾ | 10 | ns |
| Fourrages annuels | 717 | 13 |
| Prairies artificielles et temporaires | 9 648 | 12 |
| Jachères | 7 | 8 |
| Cultures fruitières ⁽²⁾ | 27 | 1 |
| Surfaces toujours en herbe des exploitations | 11 474 | 10 |
| Autres surfaces | 144 | ns |
| Total | 23 262 | 10 |

ns : non significatif

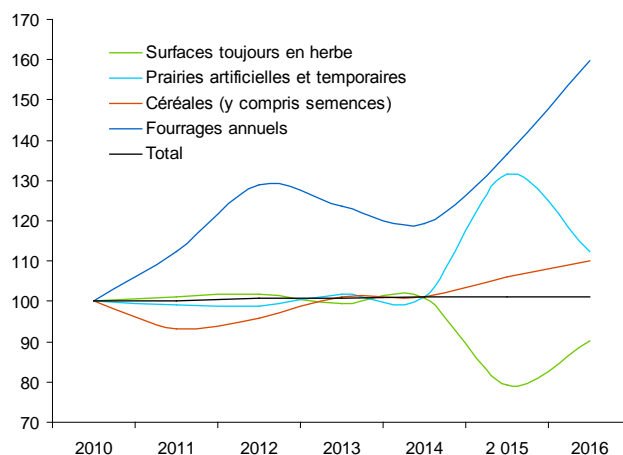
⁽¹⁾ dont oléagineux, plantes aromatiques, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais.

⁽²⁾ y compris châtaigneraies, noyeraies

Source : ASP - Déclarations de surface PAC 2016

Évolution des surfaces déclarées à la PAC entre 2010 et 2015

En base 100 en 2010



Source : ASP - Déclarations de surface PAC

Note de lecture : Afin de comparer de l'évolution des surfaces des diverses cultures entre elles, nous avons ramené à la valeur « 100 » toutes les surfaces 2010 et ensuite comparé leur évolution au regard de cette valeur 2010.

Par exemple, entre 2010 et 2016, la surface en céréales a augmenté de 10 % alors que les surfaces en herbe ont diminué de 10 %.

Repli des exploitations individuelles au profit des Gaec

Prédominance des exploitations individuelles

En 2015, trois quarts des exploitations déclarant à la PAC ont le statut d'exploitation individuelle. Elles regroupent la moitié de la surface déclarée.

Les Gaec représentent la forme sociétaire la plus usitée. Ils représentent 15 % des exploitations et 34 % de la surface déclarée.

Viennent ensuite les EARL (9 % des exploitations et 12 % de la surface déclarée).

Recul des entreprises individuelles au profit des Gaec

Entre 2008 et 2015, on note un repli des exploitations individuelles au profit des sociétés. En 2008, les exploitations individuelles représentaient 78 % des déclarants et regroupaient 56 % de la SAU déclarée. En 2015, elles représentent 74 % des effectifs pour la moitié de la surface déclarée.

En revanche, les Gaec progressent de 13 unités (près du quart de leur effectif 2008) et gagnent plus de 2 000 hectares (+25 %).

Agrandissement des exploitations entre 2008 et 2015

En 2008, 474 exploitations ⁽¹⁾ déclaraient une SAU totale de 22 894 hectares à la PAC ⁽²⁾, soit 48 hectares en moyenne. En 2015, nous retrouvons une SAU totale déclarée légèrement supérieure (23 381 hectares), avec 440 déclarants ⁽³⁾. La légère progression de la SAU déclarée (+2 %), associée à la diminution des déclarants (-7 %), entraîne une augmentation de la surface déclarée moyenne de 5 hectares. Toutefois, l'évolution n'est pas identique pour l'ensemble des exploitations...

Trois arrivants pour quatre partants

Sur cette période, 132 déclarants ont cessé de déclarer et on enregistre 98 nouveaux déclarants, soit un taux de reprise (arrivants/partants) de près de 75 %. Conjointement, 5 493 hectares « libérés » par cessation de déclaration sont intégralement compensés par les nouvelles déclarations ⁽³⁾ qui représentent 5 566 hectares.

Consolidation par agrandissement de certaines exploitations

Par ailleurs, 342 exploitations ont déclaré des surfaces sur l'ensemble de la période. Parmi elles, 40 % déclarent la même surface en 2008 et 2013, 25 % diminuent leur surface déclarée de 14 hectares en moyenne et 35 % l'ont augmentée de 13 hectares en moyenne.

Ainsi, au delà de l'augmentation moyenne de 5 hectares de la SAU déclarée, on constate que la moitié des exploitations ont consolidé leur SAU entre 2008 et 2015 : les nouveaux déclarants (98 exploitations) déclarent en moyenne 15 hectares de plus que les partants et 121 exploitations ont augmenté leur SAU déclarée.

⁽¹⁾ Exploitations dont le siège est situé sur le territoire du SCoT ayant déclaré plus de 0,1 hectare.

⁽²⁾ SAU déclarée au siège d'exploitation, que les parcelles soient ou non localisées dans le périmètre du SCoT.

⁽³⁾ Y compris les changements de N° PACAGE faisant suite au changement de statut de chef d'exploitation.

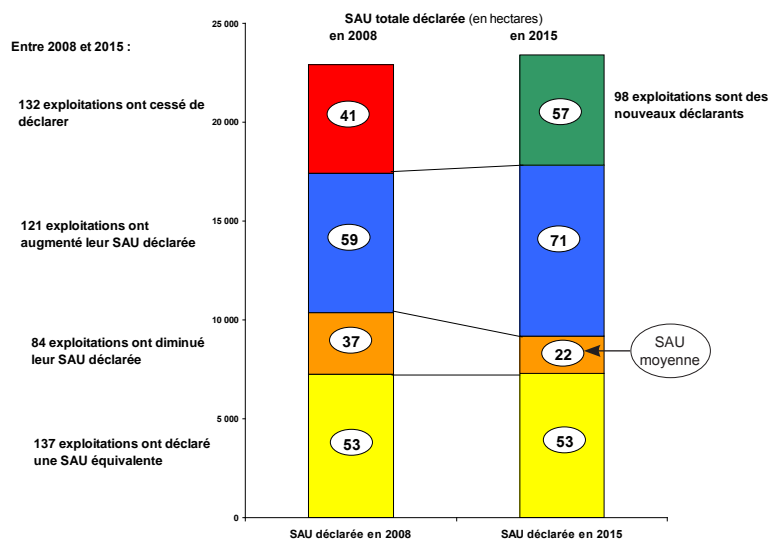
Répartition de la SAU déclarée à la PAC en 2015 par statut d'exploitation

Unité : hectare

| Statut d'exploitation | Effectif | SAU |
|--|------------|---------------|
| Exploitation individuelle | 325 | 11 582 |
| Groupement agricole d'exploitation en commun | 66 | 8 076 |
| Exploitation agricole à responsabilité limitée | 38 | 2 933 |
| Autre forme sociétaire | 11 | 790 |
| Total | 440 | 23 381 |

Source : ASP - Déclarations de surface PAC 2015

Évolution de la SAU des exploitations entre 2008 et 2015 au regard de leur déclaration PAC



Source : ASP - Déclarations de surface PAC

Note de lecture : les histogrammes représentent la SAU totale déclarée à la PAC. Une couleur est affectée en fonction du type d'évolution constatée sur l'exploitation entre 2008 et 2015. Par exemple, 121 exploitations ont augmenté leur SAU entre 2008 et 2015 (en bleu) ; leur SAU totale déclarée était de 7 079 hectares en 2008 et de 8 638 hectares en 2015 ; leur SAU moyenne est passée de 59 hectares à 71 hectares.

Un élevage extensif orienté vers la production de broutards et de veaux

L'élevage bovin viande omniprésent

Comme en Corrèze, l'élevage de bovins pour la viande représente une part essentielle de l'activité agricole du SCoT. En 2016, sur les 406 exploitations bénéficiaires d'une aide PAC, 87 % possèdent au moins un bovin de type viande. Les élevages avec au moins dix vaches nourrices, dits allaitants, valorisent 86 % de la surface agricole du territoire déclarée à la PAC.

En 2016, le SCoT compte 354 exploitations ayant au moins un bovin viande. Parmi elles, 274, soit 77 %, sont des élevages allaitants (*), dont 65 dirigés par plusieurs exploitants. Au final, 351 éleveurs de bovins allaitants travaillent sur le SCoT.

Les exploitations présentes sur le SCoT disposent d'un cheptel de 30 450 bovins au 31 décembre 2016, détenu essentiellement par les élevages allaitants. La moitié de ce cheptel correspond à des vaches nourrices. Sept vaches nourrices sur dix sont de race limousine.

(* Un élevage est dit allaitant s'il possède au moins dix vaches nourrices.

Un élevage extensif

Au recensement agricole de 2010, 315 exploitations agricoles du SCoT étaient des élevages allaitants, pour un cheptel total de 14 600 vaches. Entre 2010 et 2016, le nombre d'élevages allaitants s'est réduit mais le cheptel total de vaches et leur SAU globale sont restés plutôt stables. Ceci traduit la tendance à l'agrandissement des élevages.

Sur le territoire, les élevages allaitants sont extensifs et de grande taille. Avec en moyenne 52 vaches et 75 hectares de SAU, ils sont plus étendus que les autres exploitations du SCoT, qui comptent en moyenne 27 hectares de SAU. En Corrèze, les élevages allaitants sont également extensifs. En 2016, ils avaient en moyenne 55 vaches sur 82 hectares de SAU.

Des veaux sous la mère et surtout des broutards

Le système d'élevage est orienté naisseurs pour 64 % des exploitations et producteurs de veaux pour 30 %.

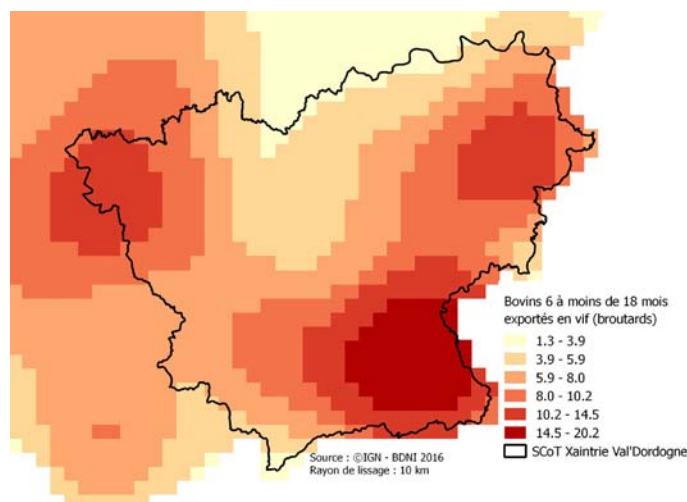
Les élevages orientés naisseurs produisent des bovins maigres destinés principalement à l'exportation. La plupart privilégie la production de broutards. Les autres produisent du brouillard repoussé. Veaux allaitants élevés par leur mère qu'ils accompagnent aux pâturages, les broutards sont sortis de l'exploitation pour être engraisés, le plus souvent entre 8 et 12 mois. Les plus âgés sont dits repoussés. En 2016, 230 exploitations ont exporté 6 300 jeunes bovins de 6 à 18 mois à destination le plus souvent d'ateliers d'engraissement en Italie et en Espagne.

Les élevages orientés producteurs de veaux produisent principalement des veaux sous la mère. En 2016, 2 900 veaux de moins de 8 mois ont été sortis des exploitations pour abattage.

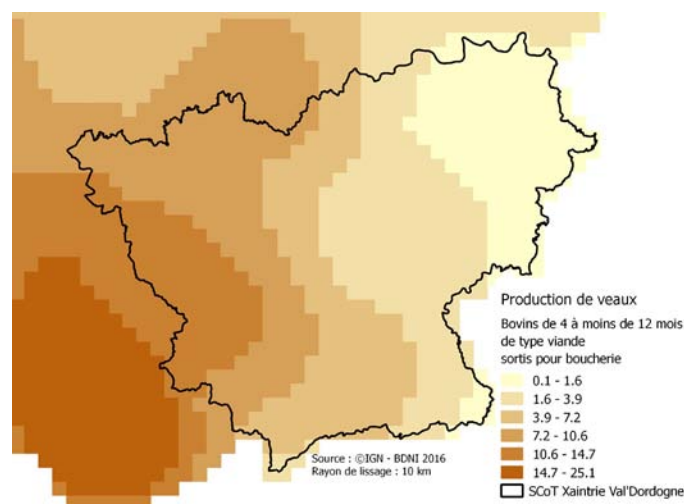
Élevage de bovins viande en quelques chiffres

- 354** exploitations avec au moins un bovin viande
- 274** élevages allaitants
- 64 %** de naisseurs
- 30 %** de producteurs de veaux
- 86 %** de la SAU du SCoT
- 14 500** vaches nourrices
- 10 600** broutards exportés
- 4 800** bovins produits pour la boucherie

Localisation des élevages bovins spécialisés naisseurs



Localisation des élevages orientés producteurs de veaux



»»

Prédominance du système d'élevage naisseur

Le système d'élevage étant surtout orienté naisseur, les sorties des élevages à destination d'autres exploitations sont presque deux fois plus nombreuses que les sorties pour abattage (pour boucherie). En 2016, toutes races et âges confondus, 10 600 bovins viande ont ainsi été vendus à d'autres élevages et 4 800 ont été vendus pour la boucherie.

Les sorties vers d'autres exploitations correspondent majoritairement aux broutards, exportés ou vendus en France pour être engraisés. Les exploitations ont aussi vendu 1 300 veaux de moins de 4 mois à d'autres élevages.

Les sorties pour abattage concernent les gros bovins de plus de 24 mois et surtout les veaux sous la mère : les jeunes bovins de moins de 8 mois représentent 60 % des effectifs abattus.

Un abattoir est implanté sur le territoire du SCoT : SOL à Argentat-sur-Dordogne. Cet abattoir qui appartient au groupe Bigard, est spécialisé en veaux. Il produit entre 2 000 et 4 000 tonnes de viande bovine par an (source MAA - DGAL) et emploie entre 20 et 49 salariés en 2016 (source Sirene).

Environ un tiers des bovins produits sur le SCoT sont abattus sur le SCoT. Un tiers sont envoyés dans un des quatre autres abattoirs de la Corrèze. Les autres lieux d'abattage sont surtout situés dans des départements limitrophes ou proches : Cantal, Lot, Dordogne, Allier et Tarn-et-Garonne.

Des aides de la PAC en soutien

En 2016, 273 éleveurs ont bénéficié de l'ABA, aide aux bovins allaitants, pour un montant total de 2,4 millions d'€. Les élevages concernés ont perçu en moyenne 8 800 € d'ABA. Pour en bénéficier, il faut détenir au moins 10 vaches destinées à la production de veaux. Le montant unitaire est de 174,50 € pour les 50 premières vaches, de 127 € pour celles de rang 51 à 99 et de 66 € pour celles de rang 100 à 139.

L'ABA, qui vise à soutenir l'élevage allaitant, a remplacé en 2015 la PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) en s'affranchissant des références historiques des droits à prime animale. Entre 2010 et 2016, le nombre de bénéficiaires a diminué de 16 %, soit 51 exploitations de moins en 6 ans.

Autre aide de la PAC, l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio a été versée en 2016 à 78 élevages, pour un montant de 70 800 €. Avec un montant unitaire variant de 27,50 à 55 €, chaque élevage aidé a reçu en moyenne 908 €.

L'ICHN, indemnité de compensation de handicap naturel, permet de compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les exploitations situées en zone défavorisée. L'ensemble des communes du SCoT sont classées en zone de montagne. Les exploitations qui détiennent au moins 3 UGB (unités gros bétail) herbivore ou porcine et 3 hectares de surface fourragère primable peuvent bénéficier de l'ICHN. L'ensemble des élevages allaitants (sauf exception) et d'autres exploitations ayant des bovins ont ainsi perçu cette indemnité en 2016. En moyenne, 13 400 € ont été versés à 341 exploitations du SCoT au titre de cette indemnité. Ceci représente un montant total de 4,6 millions d'€, dont 88 % pour les élevages allaitants. L'ICHN est une aide importante pour les élevages allaitants du SCoT : elle représente 38 % des aides PAC qu'ils ont reçues au titre de la campagne 2016.

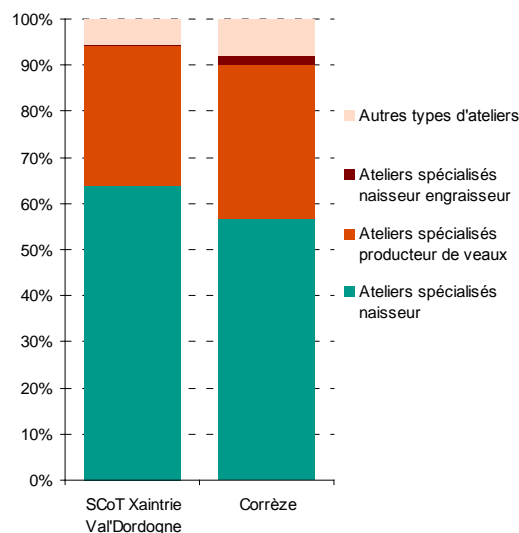
En plus des aides couplées et de l'ICHN, les exploitations bénéficient d'aides découplées qui représentent 40 % des aides PAC versées sur le SCoT. Au final en 2016, 406 exploitations agricoles ont perçu une aide de la PAC au titre du premier pilier et de l'ICHN, pour un montant moyen de 29 700 € par exploitation. D'autres aides peuvent être versées au titre du second pilier : Mesures Agro Environnementales et Climatiques,

Effectifs de bovins de type viande

| | Effectif | % |
|---------------------------------------|---------------|------------|
| Vaches allaitantes | 14 521 | 48 |
| Génisses de plus de 1 an | 4 922 | 16 |
| Mâles de plus de 1 an | 954 | 3 |
| Veaux de moins de 8 mois | 7 846 | 26 |
| Jeunes bovins de 8 à moins de 12 mois | 2 210 | 7 |
| Effectif bovins viande | 30 453 | 100 |

Source : BDNI 2016

Répartition des exploitations de bovin viande



Source : BDNI 2016 - Traitement Sriset

Dotations Jeunes Agriculteurs, Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles ...

Dans les comptes des exploitants agricoles (source RICA 2016), les subventions d'exploitation sont constituées principalement des aides de la PAC. Les élevages moyens ou grands de bovin viande de l'ex-Limousin ont reçu en moyenne 49 790 € de subventions d'exploitation, pour un RCAI (revenu courant avant impôt) de 30 540 €.

Ramené à l'exploitant, le revenu des agriculteurs de bovins viande est inférieur au revenu moyen de l'ensemble des agriculteurs. En ex-Limousin, le RCAI des éleveurs de bovin viande est de 21 670 € par UTA non salarié, soit 6 950 € de moins que pour les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine, toutes orientations économiques confondues.

Méthodologie

Les sources utilisées sont les fichiers des aides de la PAC 2016 et de la BDNI 2016 (base de données nationale d'identification des animaux). Pour repérer les élevages dans la PAC, un appariement a été effectué entre les deux fichiers. La définition d'une exploitation étant différente entre les deux sources, l'appariement n'est pas exhaustif.

La typologie caractérise les exploitations ayant un cheptel bovin viande de plus de dix têtes, quelle que soit leur Otex. Elle permet de spécifier le principal système de production ou d'élevage d'une exploitation. Elle est réalisée à partir de la BDNI 2016 et la méthode s'appuie sur celle de la typologie Inosys.

En 2016, le réseau d'information comptable agricole (RICA) comporte dans son échantillon 124 exploitations de l'ex-Limousin spécialisées en bovins viande. Elles représentent 4 970 exploitations moyennes ou grandes. Les petites exploitations (22 % des élevages) sont exclues.

Pour en savoir plus : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Fiche-filiere-bovin-viande>

Bovins lait : un élevage à maintenir

30 % du cheptel laitier de Corrèze

56 éleveurs de bovins lait en 2016

En 2016, 56 éleveurs ont bénéficié de l'aide aux bovins lait attribuée aux producteurs de lait en zone de montagne au sein du périmètre du SCoT Xaintrie Val'Dordogne. Ils regroupent un cheptel de 2 055 vaches laitières, soit 30 % du cheptel primé en Corrèze.

En 2015, les éleveurs laitiers du territoire regroupaient un quota laitier de près de 14 millions de litres, soit 30 % du litrage de référence départemental.

Cette production se situe plus particulièrement au nord-est du territoire.

Présence de trois AOP

Le territoire est inclus pour tout ou partie dans l'aire de trois appellations d'origine protégée (AOP). L'ensemble des communes du SCoT peuvent bénéficier de l'AOP Bleu d'Auvergne, trois d'entre elles de l'AOP « Cantal » et une d'entre elles de l'AOP « Salers ».

Des élevages spécialisés

Les élevages spécialisés en production laitière regroupent les deux tiers du cheptel de vaches laitières.

En 2010 ⁽¹⁾, près des deux tiers des élevages de vaches laitières étaient spécialisés en production laitière et, à ce titre, la production laitière y représentait plus des deux tiers de la valeur totale de leur production (PBS). Le cheptel moyen de ces élevages était de 47 vaches laitières et ils regroupaient plus des deux tiers du cheptel de vaches laitières.

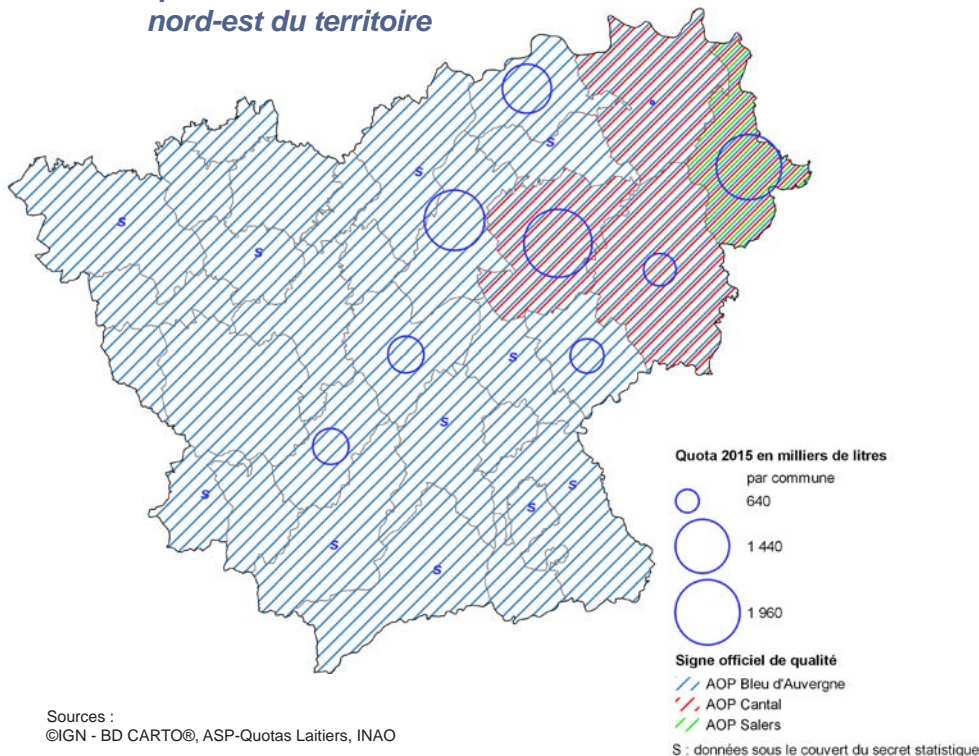
Dans les autres cas, la production laitière était associée à celle de bovins viande, ou plus rarement à des élevages hors-sol ou à d'autres spéculations.

⁽¹⁾ Nous faisons ici référence au recensement agricole 2010 pour caractériser la structure des exploitations laitières, notamment grâce à la classification en Otex qui n'existe pas dans les fichiers administratifs PAC et BDN.

Une érosion de l'élevage laitier

En 2010, 69 élevages laitiers percevaient l'aide PAC « Quota lait de montagne » et ils ne sont plus que 56 - soit 20 % en moins - à percevoir l'aide aux bovins lait (ABL) en 2016 ⁽²⁾.

Une production localisée au nord-est du territoire



Sources :
©IGN - BD CARTO®, ASP-Quotas Laitiers, INAO

Le cheptel laitier suit une évolution analogue. Entre 2011 et 2016, le territoire a perdu 440 vaches laitières, soit 17 % des effectifs. Cette diminution s'est accentuée à partir de 2014 et s'apparente à celle constatée dans le reste du département. Pour mémoire, entre 2000 et 2010, le territoire avait déjà perdu près de 16 % de son effectif de vaches laitières.

La forte volatilité des prix, suite à la suppression des quotas laitiers en 2015, accentue le risque de poursuite de l'érosion du cheptel.

⁽²⁾ L'aide PAC aux bovins lait (ABL) a remplacé l'aide « Quota lait de montagne » à partir de 2015. Le recensement des bénéficiaires de ces aides nous permet d'évaluer l'effectif d'élevages laitiers.

Une production dédiée à l'industrie laitière

La quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière : trois entreprises se partagent la collecte laitière sur le territoire. Ainsi, la fromagerie DUROUX, implantée à Rilhac-Xaintrie, collecte près de 60 % des volumes en 2015, le groupe SODIAAL le quart, le reste de la collecte étant assuré par le Groupement Les Laitiers du Pays d'Oc.

La fromagerie DUROUX implantée sur le territoire

La fromagerie DUROUX est une entreprise familiale implantée à Rilhac-Xaintrie depuis 1965. C'est sur ce site qu'ont lieu la plupart de ses activités : collecte, fabrication, affinage, conditionnement, emballage, expédition et magasin de vente au détail. Cette structure dispose également d'un tunnel d'affinage naturel situé sur la commune de Pandrignes (19).

Elle collecte le lait de 56 producteurs répartis dans un rayon de 35 km autour de la laiterie ⁽³⁾ dont la moitié d'entre eux sont situés au sein du périmètre du SCoT Xaintrie Val'Dordogne.

Cette laiterie produit des fromages « Cantal AOP » mais également d'autres spécialités propres à l'entreprise : Pavé Corrèzien, Tome de Rilhac, Pomerol... Tous ces fromages sont des pâtes pressées non cuites. En 2015, l'entreprise employait 32 salariés.

⁽³⁾ Source : site Internet de l'entreprise.

Quelques élevages de porcs ou volailles

En 2010, 230 exploitations élèvent des granivores (porcs ou volailles), mais une part importante d'entre eux détiennent un très faible nombre d'animaux, ce qui laisse supposer que ces derniers sont destinés à une consommation familiale. Ainsi, nous nous intéresserons plus particulièrement aux élevages détenant plus de cinq porcs ou plus de cinquante volailles d'une même espèce.

La majeure partie du cheptel de granivores est concentré à l'ouest du territoire.

25 élevages porcins en 2010

En 2010, 25 élevages ⁽¹⁾ regroupent un effectif total de 7 500 porcs. Cela représente 18 % des élevages de porcs du département et 13 % du cheptel.

⁽¹⁾ Nous avons sélectionné les élevages détenant au moins cinq porcs en 2010 pour ne pas prendre en compte les porcs élevés pour la consommation familiale. Cela représente 50 % de l'effectif des élevages et 99 % du cheptel porcine.

Élevage de truies reproductrices, porcelets post-sevrage et porcs à l'engraissement

Onze exploitations élèvent des truies reproductrices et regroupent une capacité d'élevage de 1 000 places d'élevage, soit en moyenne 90 par élevage.

Par ailleurs, neuf éleveurs pratiquent l'élevage de porcelets « post-sevrage ». Ils regroupent une capacité d'élevage de 2 255 places, soit en moyenne 251 par exploitation. Enfin, seize éleveurs engraisent des porcs de 50 kg et plus. Ils disposent au total d'une capacité d'élevage de 5 300 places d'engraissement, soit en moyenne 331 par élevage.

90 % du cheptel détenu par des « grandes exploitations »

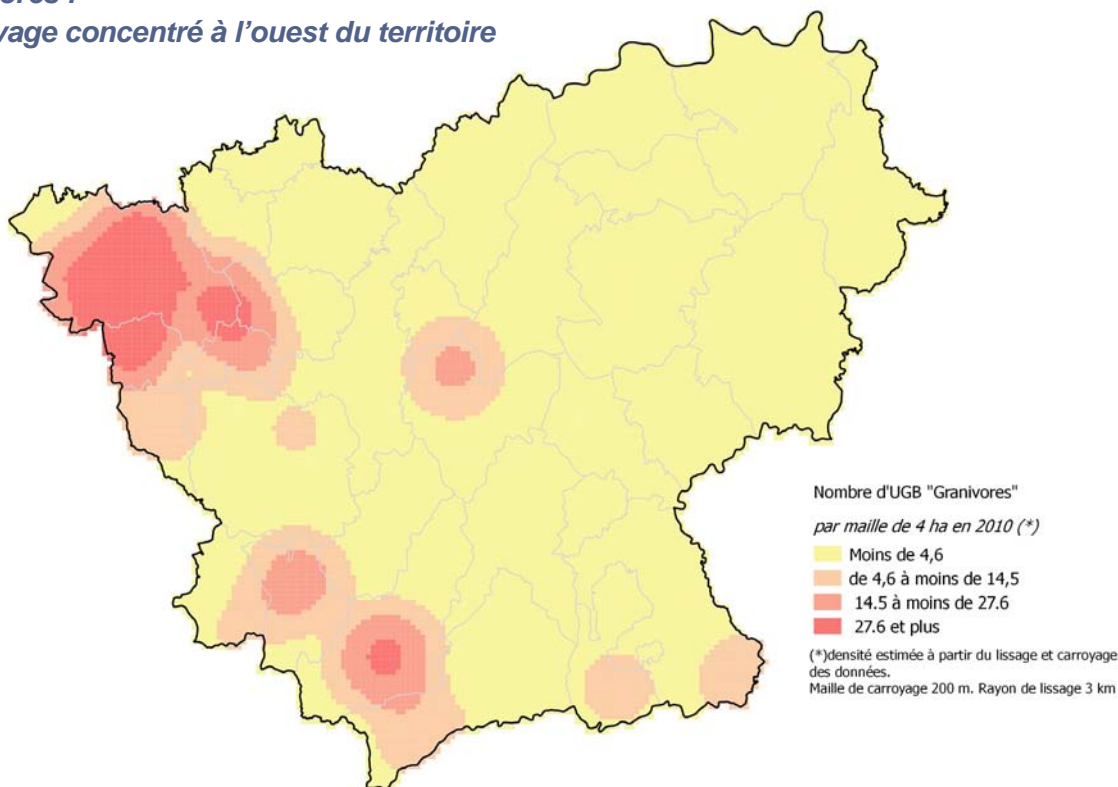
18 élevages de porcs, soit près des trois quarts, sont répertoriés dans les « grandes » exploitations et à ce titre disposent d'un potentiel de production (PBS) supérieur à 100 000 €. Ils détiennent près de 90 % du cheptel porcine et sont dirigés par des chefs âgés d'en moyenne 48 ans. Les autres élevages sont des exploitations répertoriées comme « moyennes exploitations » dont les chefs ont un âge moyen de 49 ans.

Plus de la moitié du cheptel détenu par des exploitations spécialisées en production porcine

40 % des exploitations élevant des porcins sont spécialisées en production porcine et, à ce titre, en retirent plus des deux tiers de leur potentiel de production. Elles regroupent plus de la moitié du cheptel de porcins du territoire, soit en moyenne 379 têtes par élevage. La majeure partie de ces exploitations sont des grandes exploitations.

»»

Granivores : un élevage concentré à l'ouest du territoire



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste-Recensement agricole 2010



Un tiers des élevages associe l'atelier porcin à d'autres espèces de granivores

Dans un tiers des cas, l'atelier porcin est intégré dans des exploitations combinant divers élevages de granivores (en majorité des volailles). Ces dernières regroupent 37 % du cheptel, soit en moyenne 390 porcs par élevage. La quasi-totalité d'entre elles sont des grandes exploitations.

Dans les autres cas, l'atelier porcin constitue un atelier de production d'un élevage bovin ou d'une exploitation de polyculture-élevage ; il s'agit de moyennes exploitations pour les élevages bovins et de grandes exploitations pour les exploitations de polyculture-élevage.

Régression de l'élevage porcin entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu près de 40 % de ses élevages porcins et le cheptel total a enregistré une baisse de 19 % de ses effectifs. A contrario, on assiste à un agrandissement des élevages dont l'effectif moyen passe de 232 têtes en 2000 à 298 têtes en 2010.

La régression de l'élevage constatée sur le territoire est toutefois moins marquée que dans le reste du département où l'on enregistre la disparition de 45 % des élevages et une baisse de cheptel de 25 %.

Une dizaine d'élevages avicoles

En 2010, les neuf aviculteurs ⁽¹⁾ recensés sur le territoire détenaient, toutes espèces confondues, 34 000 têtes de volailles, soit 10 % du cheptel départemental. Canards à gaver et poulets de chair constituent les principales espèces produites. Ainsi, six aviculteurs élèvent des canards à gaver et trois, des poulets de chair. Poules pondeuses, pintades, pigeons constituent les autres espèces élevées.

Quatre exploitations, soit près de la moitié, sont spécialisées en aviculture ; elles regroupent près de 70 % des volailles. Dans les autres cas, l'élevage avicole se fait au sein d'exploitations combinant plusieurs types de granivores ou d'exploitations de polyculture-élevage.

Les deux tiers des élevages avicoles sont des grandes exploitations et à ce titre disposent d'un potentiel de production supérieur à 100 000 €.

⁽¹⁾ Sélection des élevages détenant au moins 50 têtes d'une espèce de volaille, pour ne pas prendre en compte les élevages destinés à la consommation familiale.

13 % du cheptel porcin départemental

Unités : effectif, %

| Catégorie d'animaux | SCoT Xaintrie Val'Dordogne | | % département | |
|--|----------------------------|--------------|---------------|------------|
| | Élevages | Cheptel | Élevages | Cheptel |
| Truies reproductrices (y c. cochettes, réforme exclue) | 11 | 909 | 19% | 17% |
| Porcelets (y c. post-sevrage) | 14 | 1 924 | 18% | 9% |
| Jeunes porcs de 20 à 50 kg | 11 | 2 103 | 17% | 18% |
| Autres porcs de 50 kg et plus | 19 | 2 536 | 18% | 12% |
| Total porcins | 25 | 7 472 | 18% | 13% |

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Production de canards et de poulets de chair

Unités : effectif, %

| Espèces | SCoT Xaintrie Val'Dordogne | | % département | |
|----------------------------|----------------------------|---------|---------------|---------|
| | Élevages | Cheptel | Élevages | Cheptel |
| Canards en gavage, à gaver | 6 | 18 150 | 12% | 21% |
| Poulets de chair et coqs | 3 | 12 835 | 4% | 15% |

s : secret statistique

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une agriculture bio orientée vers l'élevage bovin

5 % des déclarants à la PAC engagés en bio

En 2015, 22 agriculteurs, soit 5 % des déclarants à la PAC étaient engagés dans une démarche « Agriculture Biologique » (AB). Ensemble, ils regroupaient 1 290 hectares respectant le cahier des charges AB ⁽¹⁾, ce qui représente 6 % des surfaces déclarées à la PAC sur le territoire et 18 % des surfaces en AB du département.

La dynamique « agriculture biologique » semble plus marquée que dans le reste du département où les surfaces en « bio » représentent 3 % des surfaces déclarées à la PAC en 2015.

Les surfaces en agriculture bio se répartissent sur l'ensemble du territoire avec une plus forte concentration dans la moitié nord.

⁽¹⁾ Nous regroupons ici les surfaces certifiées AB et les surfaces en reconversion.

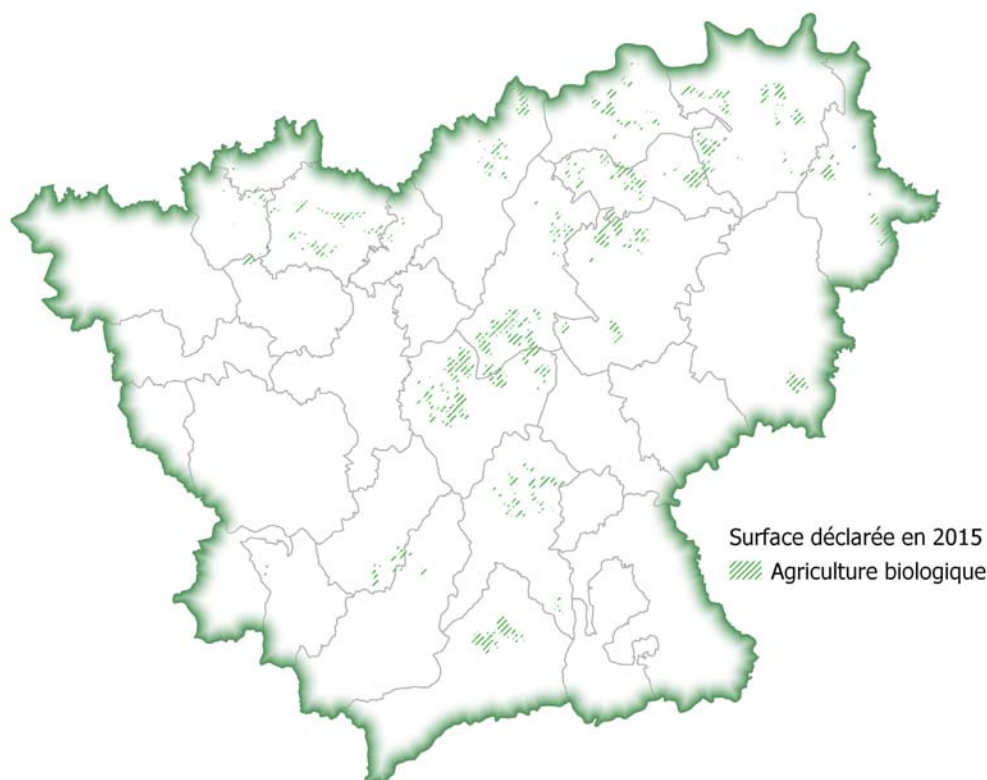
Nette progression des surfaces AB entre 2010 et 2015

Entre 2010 et 2015, les surfaces en agriculture biologique ont gagné 400 hectares, soit 46 % des surfaces recensées en 2010. Parallèlement, l'effectif des agriculteurs ayant adhéré à la démarche a progressé de 36 %.

Prédominance de l'élevage bovin

90 % des surfaces en agriculture biologique sont des prairies, le reste étant essentiellement composé de cultures fourragères ou de céréales (blé, seigle, triticale). Côté productions animales, 18 éleveurs de bovins regroupent 93 % de la SAU « bio ». Ensemble, ils détiennent un cheptel de 234 vaches laitières et 441 vaches allaitantes.

Agriculture biologique : des surfaces disséminées sur l'ensemble du territoire



Sources :
©IGN - BD CARTO®, ASP-Déclarations PAC

Circuits courts, diversification, signes officiels de qualité : des stratégies à ne pas négliger

8 % des agriculteurs pratiquent un circuit court de commercialisation en 2010

En 2010, 8 % des agriculteurs commercialisent un ou plusieurs produits de leur exploitation en circuit court ⁽¹⁾. Cette démarche semble moins fréquente que dans le reste du département où 12 % des exploitations sont engagées dans cette démarche.

⁽¹⁾ Un circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Prépondérance des produits animaux en circuit court

Plus du tiers de ces exploitations commercialisent des produits animaux (produits carnés, conserves, etc.). Les autres produits commercialisés sont essentiellement des légumes, du miel, des oeufs et volailles, des fruits ou des produits laitiers. Chacun de ces produits concerne entre 10 et 15 % de ces exploitations.

La vente à la ferme privilégiée

La vente directe est le circuit court privilégié par les agriculteurs du territoire. Elle se décline essentiellement en vente directe à la ferme (63 % des agriculteurs pratiquant un circuit court), la vente sur les marchés (37 %) ou la vente en tournée à domicile (23 %). Sur ce territoire à vocation touristique, les marchés de pays sont particulièrement dynamiques en période estivale.

Les commerçants détaillants sont les intermédiaires les plus sollicités par les agriculteurs. Plus de 20 % d'entre eux y font appel.

9 % des agriculteurs diversifient leur activité en 2010

9 % des agriculteurs du territoire ont mis en place une ou plusieurs activités de diversification en 2010 sur leur exploitation. Cette dynamique s'apparente à celle constatée dans le reste du département.

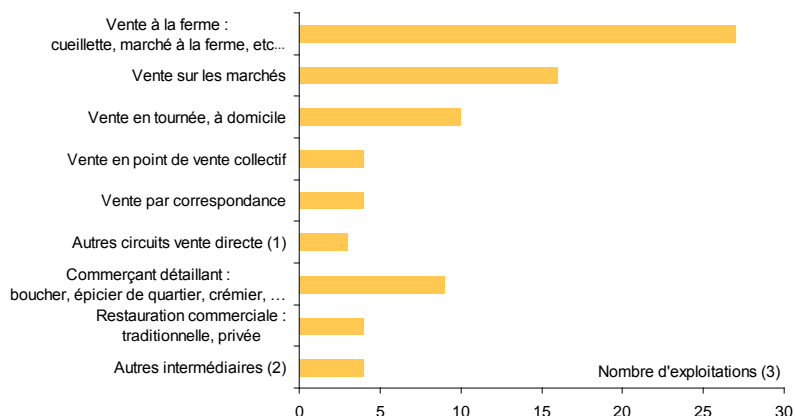
31 % de ces exploitations réalisent de l'hébergement à la ferme. Les autres activités relèvent essentiellement de la transformation de produits agricoles - hors vin - ⁽²⁾ pour 24 % des exploitations ou du travail à façon réalisé avec les outils de l'exploitation pour le compte d'autres exploitations (18 %) ou encore la transformation de bois ou les activités de loisirs qui sont mises en oeuvre dans 8 % des exploitations concernées.

⁽²⁾ Produits carnés, cidre, jus de fruit, alcools hors vin.

45 % des exploitations bénéficient d'un signe officiel de qualité

233 exploitations, soit 45 % du total bénéficient d'un signe officiel de qualité (SIQO) pour un ou plusieurs

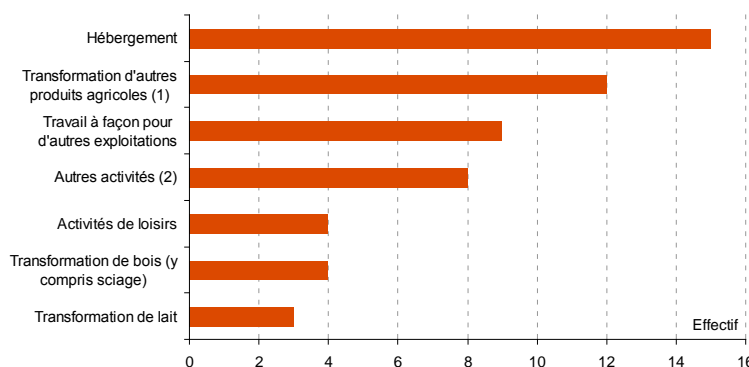
Vente en circuits courts : prédominance de la vente directe



(1) Vente en paniers (type AMAP) ou vente en salons et foires ; (2) Restauration collective ou grandes et moyennes surfaces ; (3) Une exploitation peut mobiliser plusieurs circuits courts.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2010

L'hébergement, activité de diversification privilégiée



(1) Cidre, jus de fruit, produits carnés, alcools hors vin ; (2) Sylviculture, restauration, production d'énergies renouvelables, autres...

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2010

de leurs produits. Cette proportion s'apparente à celle constatée dans le reste du département (42 %).

Prédominance des productions bovines

Près de 80 % de ces exploitations revendiquent un signe de qualité pour la production de bovins, 15 % pour la production de lait ou de produits laitiers, 6 % pour la production de porcs. Nous trouvons également quelques exploitations sous signe de qualité pour la production de fruits, de volailles, d'ovins ou de légumes, mais chacun de ces produits concerne moins de 3 % des exploitations sous SIQO.

Le label rouge, SIQO le plus sollicité

Le label rouge est privilégié par près des deux tiers des exploitations bénéficiant d'un signe de qualité. Viennent ensuite l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) pour 14 % des exploitations et l'Indication Géographique Protégée (IGP) pour 3 % des exploitations.

Le label rouge concerne essentiellement les productions bovines, l'AOP la production laitière et l'IGP les volailles.

Des interrogations sur la transmission de certaines exploitations

Plus de 20 % de la SAU devrait changer de mains à moyen terme

51 ans de moyenne d'âge

En 2010, la moyenne d'âge des chefs d'exploitation sur le territoire est de 51 ans, comme dans le reste du département. Toutefois, elle diffère selon le statut et la taille d'exploitation. Avec une moyenne d'âge de 52 ans, les exploitants individuels sont plus âgés que leurs collègues chefs d'exploitation de Gaec (46 ans) ou d'EARL (44 ans).

De même, la moyenne d'âge est inversement proportionnelle à la taille de l'exploitation. Les chefs à la tête d'exploitations de moins de 20 hectares de SAU ont en moyenne 58 ans, alors que les autres ont moins de 50 ans en moyenne.

35 % des agriculteurs ont plus de 55 ans et détiennent 22 % de la SAU

En 2010, plus d'un agriculteur sur trois avait 55 ans ou plus. Ces derniers regroupaient 5 260 hectares de SAU, soit 22 % de la SAU du territoire. Il y a donc lieu de penser que ces terres sont susceptibles de changer de mains au cours de la prochaine décennie.

Une reprise assurée pour près de la moitié de la SAU « libérable »

Des reprises dans le cadre familial

En 2010, plus du quart des chefs de plus de 55 ans avaient déjà envisagé leur succession. Ils regroupaient 49 % de la SAU « libérable ». Dans plus de huit cas sur dix, c'était un membre de la famille (ou un coexploitant) qui était pressenti pour reprendre

l'entreprise. Plus de la moitié de ces exploitations dépassaient 45 hectares, alors que la moitié des reprises « hors cadre familial » concernaient des exploitations de moins de 4 hectares. Un tiers d'entre elles sont sous statut sociétaire.

52 % des 55 ans et plus n'ont pas (encore) envisagé leur succession

52 % des chefs d'exploitation de 55 ans et plus n'avaient pas encore envisagé leur succession. Ensemble, ils détenaient 2 040 hectares, soit 39 % de la SAU libérable. La moitié de ces exploitations ne dépassaient pas 10 hectares de SAU et 97 % d'entre elles sont sous statut d'exploitation individuelle.

23 % des 55 ans et plus pensent que leur exploitation va disparaître

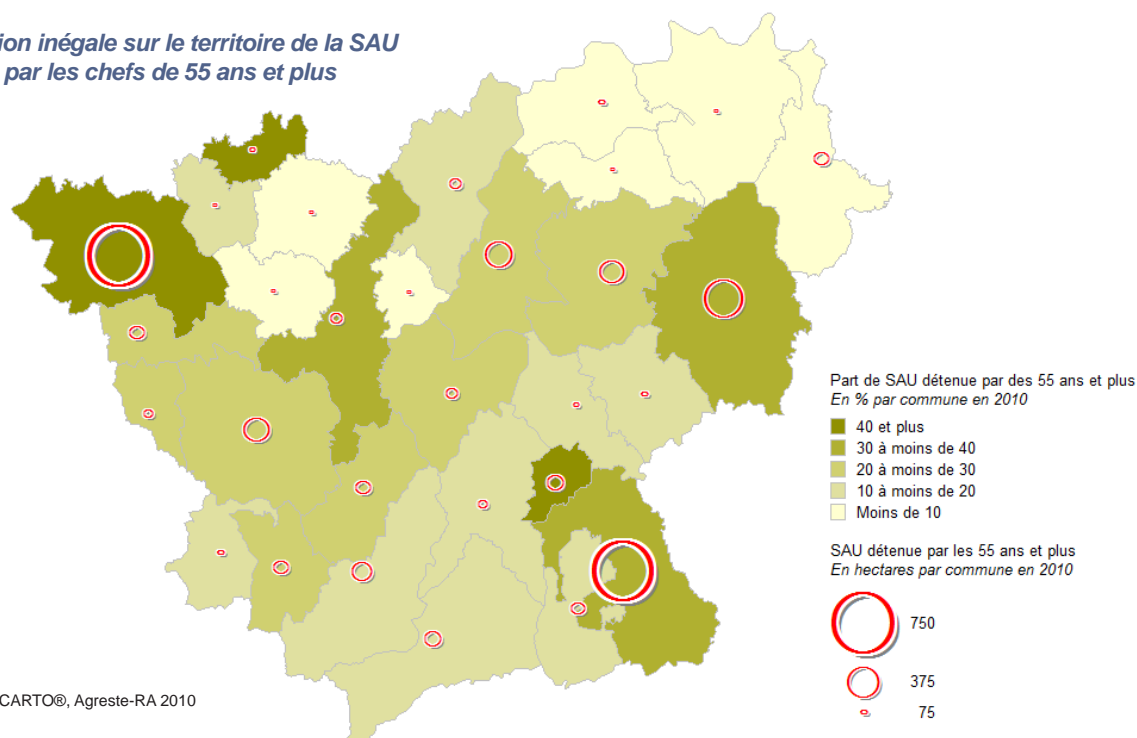
Enfin, 23 % des 55 ans et plus pensaient que leur exploitation allait disparaître ⁽¹⁾, soit parce que les terres seront reprises par une exploitation plus importante ou parce que les terres perdront leur vocation agricole. Cela représente 641 hectares, soit 12 % de la SAU libérable, et la moitié de ces exploitations comptent moins de 9 hectares de SAU. La totalité d'entre elles sont sous statut d'exploitation individuelle.

Des perspectives de reprise plus pessimistes pour les petites exploitations individuelles

Au regard des éléments précédents, les exploitations individuelles, de faible SAU et dirigées par des chefs plus âgés que la moyenne, présentent des perspectives de reprise plus mauvaises que les autres. En effet, si chacun de ces critères (SAU, âge, statut juridique)

»»

Répartition inégale sur le territoire de la SAU détenue par les chefs de 55 ans et plus



Sources :
©IGN - BD CARTO®, Agreste-RA 2010

ne peut être à lui seul un déterminant des perspectives de reprise, leur combinaison semble l'être, comme présenté dans le tableau ci-contre.

Par ailleurs, les différences sont moins marquées au niveau de l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex), mais on peut toutefois penser que sur ce territoire, les perspectives de reprise des exploitations de polyculture ou spécialisées en élevage ovins-caprins ou en grande culture sont moins favorables que pour les systèmes spécialisés soit en viande bovine, spéculation dominante du territoire, soit en élevage hors-sol.

Des éléments confirmés par les déclarations PAC

Un départ sur quatre non remplacé

Les éléments des déclarations PAC permettent de nous renseigner sur l'évolution réelle des exploitations au travers des surfaces déclarées. En complément des éléments présentés à la fiche n°2, nous constatons que la reprise des terres s'est déroulée convenablement entre 2008 et 2015, puisque la surface totale déclarée a même légèrement progressé.

En revanche, on note qu'un départ de chef d'exploitation sur quatre n'est pas remplacé. On peut donc penser que les terres ont été reprises pour servir à l'agrandissement d'exploitations voisines, conduisant à une concentration des terres sur un moindre effectif d'exploitations.

Un moindre renouvellement des exploitations individuelles

On constate également que la moyenne d'âge des chefs d'exploitation individuelle passe de 50 ans en 2008 à 53 ans en 2015, ce qui peut traduire un moindre renouvellement de ces derniers. Par ailleurs, on remarque également que 17 % des déclarants avaient diminué leur surface déclarée entre 2008 et 2015 d'en moyenne 14 hectares, passant ainsi de 37 hectares de SAU en 2008 à 22 hectares en 2015. Âgés d'en moyenne 60 ans en 2015, il est probable que ces derniers, approchant de l'âge de la retraite, ont réduit leur exploitation en cédant des terres servant à l'agrandissement des exploitations voisines.

À ce titre, on peut s'interroger sur le devenir des terres restantes qu'ils exploitent, car plus de la moitié de ces agriculteurs déclarent moins de 12 hectares. Cette surface s'apparente plus à la notion de « parcelle de subsistance » que les bénéficiaires de pensions de retraite sont encore autorisés à exploiter qu'à celle d'une structure économiquement viable. Dans ces conditions, ces terres semblent plus destinées à l'agrandissement d'exploitations voisines qu'à l'installation d'un jeune agriculteur. Mais l'on peut s'interroger sur la capacité d'agrandissement des exploitations existantes.

34 installations « jeune agriculteur » entre 2011 et 2016

7 % des déclarants en 2016 perçoivent le paiement additionnel « jeune agriculteur »

En 2016, 34 agriculteurs, soit 7 % des déclarants à la PAC, ont bénéficié d'un « paiement additionnel jeune agriculteur ». Mis en place en 2015, ce nouveau dispositif d'aide est attribué aux agriculteurs répondant aux critères de « jeune agriculteur »⁽¹⁾. Selon ces derniers, on peut donc considérer, qu'au moins 34 jeunes

Caractéristiques des exploitations des 55 ans et plus en fonction de leurs perspectives de reprise en 2010

Unités : effectif, hectare, année

| | Perspective de reprise | |
|--|---------------------------|---------|
| | Incertaine ^(*) | Assurée |
| Âge moyen des chefs | 64 | 59 |
| Taille de l'exploitation | | |
| SAU médiane | 10 | 40 |
| % effectif d'exploitations de moins de 20 hectares | 68% | 2% |
| Statut d'exploitation | | |
| % effectif d'exploitations individuelles | 97% | 67% |
| % SAU d'exploitations individuelles | 86% | 36% |
| Otex les plus fréquents (en % effectif) | | |
| Bovins viande | 48,1% | 63,0% |
| Ovins-caprins, autres ruminants | 18,5% | 6,5% |
| Polyculture et polyélevage | 9,6% | 4,3% |
| Grandes cultures | 8,1% | s |
| Élevage hors-sol | 3,7% | 15,2% |

s : secret statistique

Source : ASP - déclarations PAC

^(*) Cumul des exploitations dont le chef ne sait pas si son entreprise sera reprise et de celles dont le chef pense qu'elle disparaîtra à moyen terme.

agriculteurs se sont installés entre 2001 et 2016 sur le territoire. Toutefois, le paiement de ce complément n'est pas conditionné par l'obtention de la dotation jeune agriculteur (DJA).

⁽¹⁾ Est considérée comme un jeune agriculteur, une personne de moins de 40 ans, installée pour la première fois dans les cinq années précédant la demande et ayant un diplôme de niveau IV. Une société est considérée comme jeune agriculteur si l'un des associés exerçant le contrôle de la société satisfait aux critères « jeune agriculteur ».

24 dotations « jeunes agriculteurs » entre 2011 et 2014

Par ailleurs, 24 « jeunes agriculteurs » ont bénéficié d'une dotation « jeune agriculteur »⁽²⁾ au titre de la PAC entre 2011 et 2014. Cela représente environ 10 % des dotations attribuées sur la période dans le département et en moyenne 1 % des déclarants à la PAC du territoire. La moitié des bénéficiaires ont perçu cette aide en qualité d'associé d'exploitation.

Ainsi, durant cette période, 22 exploitations ont été concernées par cette aide. 45 % d'entre elles sont des Gaec, 41 % des exploitations individuelles et les autres des sociétés (EARL, SARL).

⁽²⁾ Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par des crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux. Le fichier de paiement de ces aides au titre du second pilier de la PAC permet d'éclairer certains points de l'installation en agriculture sur le territoire. Toutefois, cette approche demeure incomplète, car elle n'appréhende pas les installations non aidées.

22 exploitations concernées par l'aide JA entre 2011 et 2014

Unités : effectif, hectare

| Statut d'exploitation | Effectif | SAU déclarée en 2014 |
|---|-----------|----------------------|
| Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) | 10 | 1 026 |
| Exploitation individuelle | 9 | 448 |
| Autre statut ^(*) | 3 | 176 |
| Total | 22 | 1 649 |

Source : ASP - déclarations PAC

^(*) EARL, SARL, SCEA

13 % du massif forestier départemental

Les feuillus, principale essence du massif

Recouvrant plus de 37 000 hectares, le massif forestier occupe près de 57 % de l'espace au sein du périmètre du SCoT Xaintrie Val'Dordogne et se répartit sur l'ensemble du territoire. Il représente 13 % de la surface forestière départementale.

Ce massif est en majeure partie composé de feuillus qui représentent 70 % de la surface et de mélanges feuillus-résineux pour 20 %. Les conifères peuplent 7 % du massif.

70 000 m³ de bois récoltés en 2016

Trois entreprises d'exploitation forestière ont leur siège social dans le SCoT. En 2016, elles ont récolté 70 000 m³ de bois. 40 % de cette récolte est constituée de bois d'industrie. Il s'agit de bois de trituration pour pâtes et panneaux, dont les deux tiers sont du feuillu.

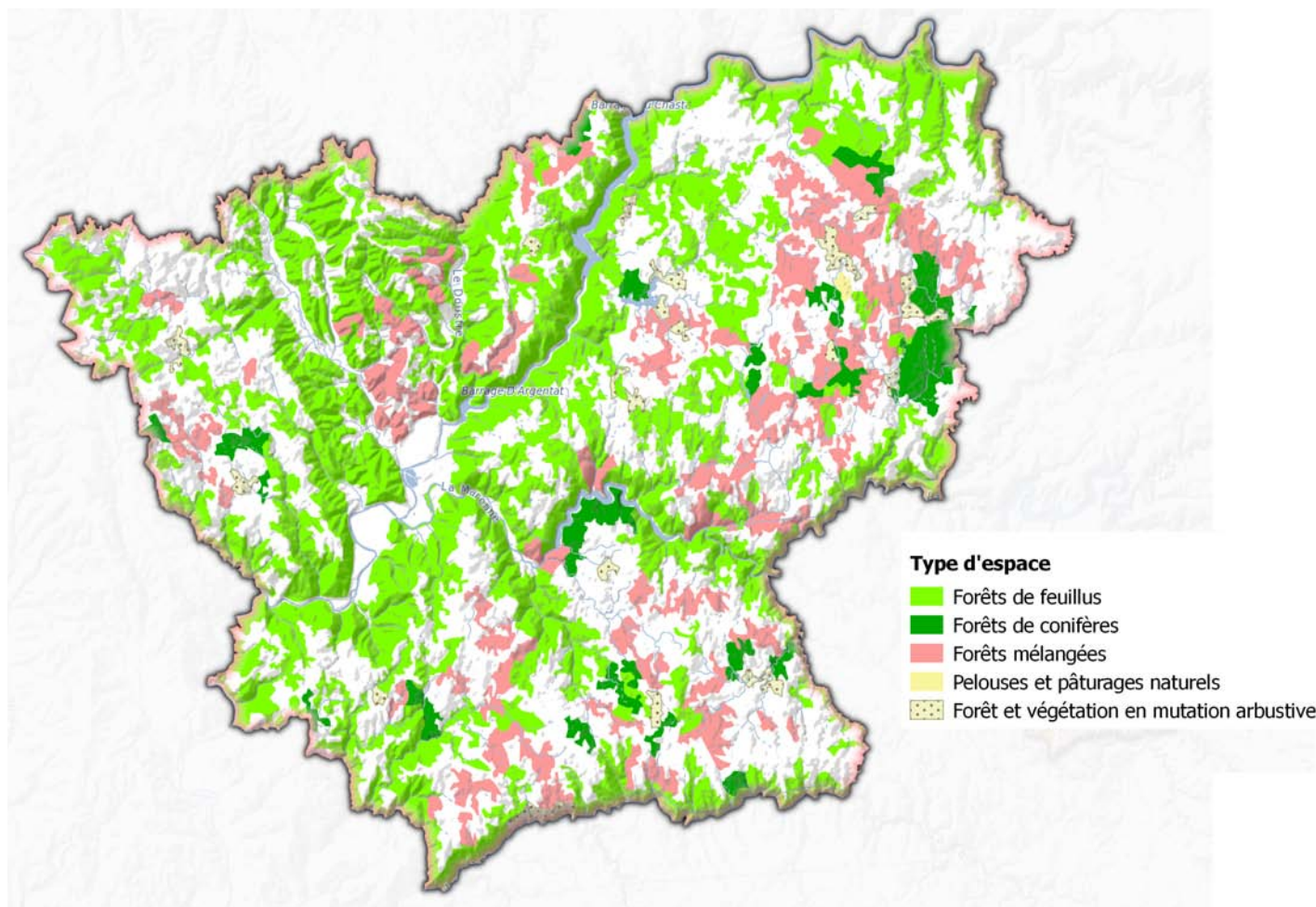
20 000 m³ de grumes ont été prélevées par ces entreprises dont 85 % de grumes de conifères. 20 000 m³ de bois énergie ont été récoltés par les exploitations forestières du SCoT.

Toutefois, l'accès à la ressource n'est pas toujours aisé en raison des fortes déclivités qui ne permettent pas toujours une vidange des bois dans de bonnes conditions ou également à cause du manque d'accès, faute de desserte.

21 000 m³ de sciages

Trois scieries sont présentes sur le SCoT. Elles ont produit 21 000 m³ de sciages pour un chiffre d'affaires de 4 millions d'€. Ces scieries ont également généré 40 000 tonnes de produits connexes. La moitié est destinée à la trituration, principalement sous forme de plaquettes. Le chiffre d'affaires lié aux produits connexes s'élève à 1,4 million d'€.

Omniprésence de la forêt sur le territoire



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Union européenne-SOeS, CORINE Land Cover 2006

Un emploi agricole essentiellement familial

14 % de l'emploi total est agricole

En 2014, près de 14 % des emplois au lieu de travail sont des emplois agricoles. Ce ratio varie toutefois selon les communes. Le plus souvent, l'emploi agricole est prédominant dans les communes où l'emploi total au lieu de travail est plus faible et a contrario, dans les communes où l'emploi total est plus important comme Argentat-sur-Dordogne, Saint-Privat, Servièrès-le-Château, la part de l'emploi agricole est beaucoup plus faible.

Une main-d'œuvre agricole essentiellement familiale

1,32 UTA par exploitation

Le territoire regroupe 10 % de la main-d'œuvre agricole totale du département en 2010. Ainsi, les 522 exploitations recensées au sein de l'aire du SCoT en 2010 occupent l'équivalent de 690 personnes à temps plein, soit en moyenne 1,32 unité de travail agricole (UTA) par exploitation contre 1,36 dans le reste du département.

95 % de la main-d'œuvre est familiale

95 % de cette main-d'œuvre est familiale : les chefs d'exploitation et leur(s) coexploitant(s) assurent les trois quarts du volume total du travail, les conjoints (non coexploitants) 10 % et les autres actifs familiaux 11 %.

Un faible recours au salariat

Le territoire se caractérise par un faible recours à la main-d'œuvre salariée. Ainsi, les salariés permanents ne représentent que 4 % des UTA totales du SCoT et les saisonniers 1 %, contre respectivement 6 % et 8 % dans le reste du département. Le recours à la main-d'œuvre de prestataires de service extérieurs (entreprises de travaux agricoles ou coopératives d'utilisation du matériel agricole) est également très limité, voire inexistant.

Perte du quart de l'emploi agricole entre 2000 et 2010

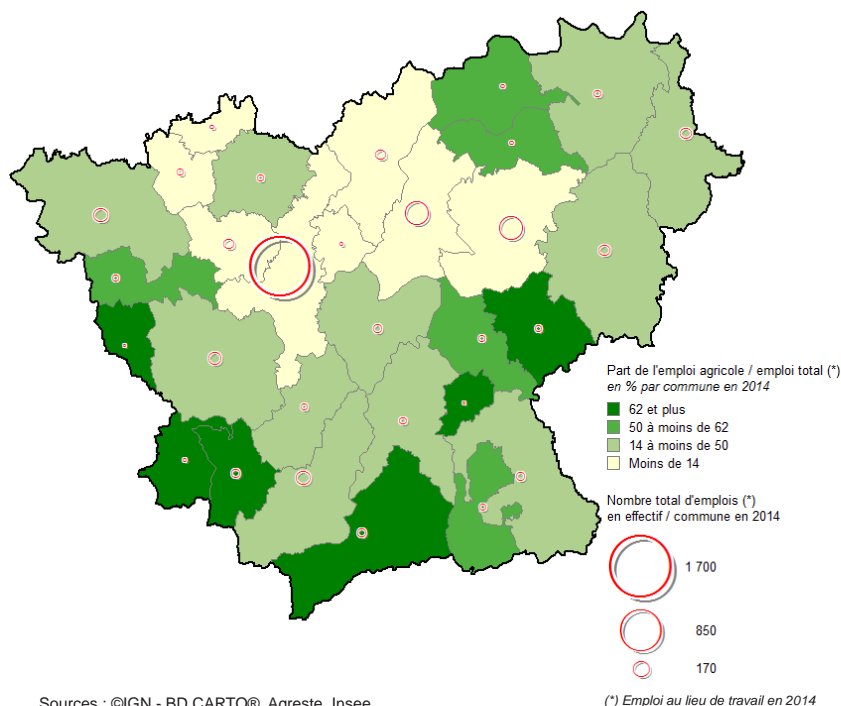
Une diminution de la main-d'œuvre liée à celle des exploitations

La diminution de l'emploi agricole est largement liée à celle des exploitations. En effet, entre 2000 et 2010, le territoire a perdu le quart de ses exploitations et également le quart de ses emplois agricoles, soit 217 UTA. Cette évolution est analogue à celle ressentie dans le reste du département.

Une main-d'œuvre agricole reposant de plus en plus sur les chefs d'exploitation et leurs coexploitants

Entre 2000 et 2010, la main-d'œuvre mobilisée sur l'exploitation agricole se concentre de plus en plus sur les chefs d'exploitation et les coexploitants : en 2010,

L'agriculture, dernier rempart de l'emploi en milieu rural



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste, Insee

Recul de la main-d'œuvre familiale

Unités : nombre d'UTA, %

| | UTA en 2010 | Évolution 2000 / 2010 en % |
|--|-------------|----------------------------|
| UTA du chef d'exploitation (ou premier coexploitant) | 404 | -25 |
| UTA des coexploitants | 106 | 58 |
| UTA des conjoints non coexploitants | 70 | -57 |
| UTA des autres actifs familiaux | 75 | -28 |
| UTA de la main-d'oeuvre familiale | 656 | -25 |
| UTA des salariés permanents (hors famille) | 25 | 96 |
| UTA des saisonniers et des occasionnels | 7 | -60 |
| UTA du personnel des ETA et Cuma | 2 | -14 |
| UTA des actifs non familiaux | 35 | 4 |
| UTA totales | 690 | -24 |

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

ces deux catégories regroupent les trois quarts des UTA totales contre les deux tiers en 2000. On notera la progression considérable (+58 %) des UTA fournies par les coexploitants entre les deux derniers recensements, en lien avec le développement des formes sociétaires.

Régression de la participation des autres membres de la famille aux travaux agricoles

En revanche, la participation des autres membres de la famille aux travaux de l'exploitation s'amenuise considérablement. Les UTA des conjoints non exploitants diminuent de 58 % et ceux des autres actifs familiaux de 28 %. En 2010, ces deux catégories représentent 21 % de la main-d'œuvre totale contre 29 % en 2000.

Données territoriales agricoles du SCoT du territoire Xaintrie Val' Dordogne



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Le territoire d'étude

Le territoire d'étude est composé des 30 communes incluses au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Xaintrie Val'Dordogne.

À noter que les communes de Saint-Bazile-de-la-Roche et Argentat ont fusionné le 1^{er} janvier 2017 pour constituer la commune d'Argentat-sur-Dordogne.

Méthodologie

Ces « données territoriales » ont été élaborées à partir des fichiers de déclaration PAC, des résultats des recensements agricoles 2000 et 2010, du fichier CLAP (INSEE), du recensement de la population (INSEE), des chiffres de l'Agence Bio et des données issues de l'enquête annuelle de branche « Exploitation forestière » et « Scierie, rabotage, ponçage et imprégnation du bois » pour la fiche « Forêt ».

Les analyses relatives à l'occupation de l'espace (fiche n°1) ont été réalisées à partir des données du SOeS et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), « Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2006 ».

Définition de l'exploitation agricole

Le concept d'exploitation agricole utilisé dans cette étude correspond à la définition du recensement agricole. À ce titre, c'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune, présume de l'indépendance de gestion.

La notion de « taille » d'exploitation est définie au regard de la dimension économique établie à partir du produit brut standard et non de la surface agricole utile.

Définition de la Production Brute Standard (PBS)

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euro, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

L'orientation technico-économique (Otex) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) à la PBS totale de ladite exploitation.

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- Petites exploitations : PBS < 25 000 €
- Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €

Expression des surfaces

Les surfaces agricoles peuvent être rattachées soit :

- **Au siège de l'exploitation agricole** : dans ce cas, sont comptabilisées les surfaces des exploitations dont le siège est situé au sein du périmètre du SCoT. Ainsi, certaines de ces terres hors territoire sont comptabilisées si l'exploitation s'étend sur plusieurs communes, et à contrario, certaines terres situées sur le territoire ne sont pas comptabilisées si elles dépendent d'une exploitation dont le siège est situé hors territoire.
- **À la commune de rattachement de la parcelle** : dans ce cas, ne sont comptabilisées que les surfaces incluses dans le périmètre du SCoT, qu'elles appartiennent ou non à des exploitations dont le siège est situé dans le périmètre du SCoT.

En règle générale, les surfaces du recensement agricole sont toutes rattachées au siège de l'exploitation, alors que les surfaces issues des données de la PAC peuvent être rattachées au siège ou à la commune de la parcelle.

SIGLES ET ACRONYMES

ABA : Aide aux bovins allaitants, **ABL** : Aide aux bovins lait, **AOP** : Appellation d'origine protégée, **ASP** : Agence de services et de paiement, **BDNI** : Base de données nationale de l'identification, **Cerema** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, **CLAP** : Connaissance locale de l'appareil productif, **Cuma** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole, **DDT** : Direction départementale des territoires, **DGFIP** : Direction générale des finances publiques, **EARL** : Exploitation agricole à responsabilité limitée, **ETA** : Entreprise de travaux agricoles, **Gaec** : Groupement agricole d'exploitation en commun, **IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière, **IGP** : Indication géographique protégée, **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques, **MNT** : Modèle numérique de terrain, **PAC** : Politique agricole commune, **Otex** : Orientation technico-économique, **PBS** : Production brute standard, **RA** : Recensement agricole, **SARL** : Société à responsabilité limitée, **SCEA** : Société civile d'exploitation agricole, **SAU** : Superficie agricole utilisée, **SIQO** : Signes officiels de la qualité et de l'origine.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2018

Prix : 2,50 €

Agreste
la statistique agricole



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteurs : Catherine BEAUDEMOULIN, Albin FREYCHET, Hubert GUICHENEY
Composition : Nathalie FABAS-DUCLOS - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114